Image not found or type unknown

Adulte handicapé + dette de trop perçu

Par **caro902**, le **26/11/2019** à **01:15**

Bonsoir, je m'appelle Carole j'ai eu 2 cancers et le deuxième est incurable. je me retrouve en fauteuil roulant car il m'est impossible de marcher je ne tiens pas sur mes jambes depuis septembre 2018. Mon mari a fait une demande auprès de la maison du Rhône pour que je sois reconnu adulte handicapé plus un complément de ressources Aahl.

La caf devais me verser le 18/11/2019 la sommes de : 2342,62€
l'allocation adulte handicapé 1720€ l'allocation de logement 264€
le complément de ressources Aah 358,62 €
Et ils m'ont retenue pour un trop perçu les : - 2342,62 €
Ce montant et pour la période de Septembre 2019 à Octobre 2019.

Je voudrais savoir si la caf est dans sont droit ? Il est vrais que j'ai une dette chez eux pour un trop perçu d'un montant initial : 18153,27 € pour la période : de septembre 2015 à juillet 2017 ils m'ont fait un plan personnalisé de 269,35 €/mois donc **Reste à rembourser : 10009,49 €.** Impossible de savoir pourquoi j'ai cette dette et ça sort d'ou ?

ils m'ont envoyé une lettre normal et non en recommandé le 18/11/2019 pour me dire que maintenant ils me retiennent le montant de : 269,35 € par mois pour des changements qui sont intervenus dans ma nouvelle situation mes demandes sité ci dessus. ils ont tout pris je n'ai rien touché. Voici le tableau : Et ma question est simple on t'il le droit de m'enlever mon allocation adulte handicapé ? Je vous remercie de votre réponce et que dois-je faire ? Je ne suis pas malade pour le plaisir et la je suis perdu je ne comprends pas cette dette. ça va de 18,86€ à 5577,81€ rien n'est pareil

05/11/2019 Retenue sur prestations 269,35€

18/11/2019 Retenue sur prestations 2342,62 €

01/11/2019 Retenue sur prestations 85,85 €

01/10/2019 Retenue sur prestations 85,85 €

01/09/2019 Retenue sur prestations 18,86 €

21/09/2017 Retenue sur prestations 5577,81 € d'ou sort cette sommes ?

21/09/2017 Retenue sur prestations 32,79€

Par **Visiteur**, le **26/11/2019** à **10:55**

Bonjour

Avez vous contesté ?

https://www.aide-sociale.fr/reclamation-caf/

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2269

https://demarchesadministratives.fr/demarches/procedure-de-recouvrement-des-trop-percus-de-la-caf

Par **caro902**, le **26/11/2019** à **17:13**

Merci beaucoup ESP je vais voir ça au plus vite. Bonne fin de journée. Carole

Par **youris**, le **26/11/2019** à **17:15**

bonjour,

vous écrivez: " *Il est vrais que j'ai une dette chez eux pour un trop perçu d'un montant initial : 18153,27 € pour la période : de septembre 2015 à juillet 2017* "

puis:

Impossible de savoir pourquoi j'ai cette dette et ça sort d'ou ?

vous devez bien savoir quelle est l'origine de cette dette de 18153,27 €.

en principe, par compensation, la CAF retient votre dette sur les prestations futures.

vous ne laissez pas la CAF vous retenir de l'argent sans en connaître le motif.

vous pouvez saisir le médiateur de votre CAF.

salutations

Par **caro902**, le **26/11/2019** à **17:31**

Youri, je n'ai jamais fraudé là caf. J'ai toujours tout déclaré et mon profil est à toujours à jour. Donc d'où vient cette dette bonne question ? Quand je les appelle ils répondent toujours la

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

même chose c'est un trop perçu ça fait des années qu'ils me répondent la même chose apparemment ils ne connaissent que ce mot. Non Youri je ne sais pas et comme j'ai été très malade je ne me suis pas intéressé à la caf j'essayé de me sortir de ma dépression qui à duré des années après avoir subi un mastectomy. Et la je me rebat pour mon nouveau cancer.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés